



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Point : 11	Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme
Document	A79/4
Action attendue	Prendre note du rapport et à répondre aux questions énumérées ci-dessous. • Comment le Secrétariat et les États Membres peuvent-ils maintenir l'engagement politique et financier en vue de garantir des investissements continus en faveur de l'élimination du paludisme ? • La Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 préconise d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme. Quelles mesures stratégiques contribueraient à garantir que les cibles d'élimination fixées pour 2030 pourront être atteintes ?
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,
Distingués délégués

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration faite par le Nigeria au nom du Groupe africain.

Le Sénégal remercie le Directeur général de l'OMS pour la production du rapport sur l'élimination du paludisme et réaffirme son engagement total en faveur des objectifs de la Stratégie technique mondiale 2016-2030.

L'année 2025 a permis d'enregistrer des acquis significatifs. L'incidence nationale est passée de 22,8‰ en 2024 à 12,8‰ en 2025, et les décès sont passés de 314 à 151 pour la même période.

Entre 2000 et 2025, la morbidité proportionnelle du paludisme est passée de 35% à 1,4% et la proportion de décès imputables au paludisme de 29% à 0,7%. Selon la stratification de l'OMS, 92,4% des districts sanitaires — soit 73 sur 79 — se trouvent en phase de pré-élimination, classant le Sénégal parmi les pays éligibles à l'élimination en 2030.

Ces résultats témoignent d'une volonté politique forte et du rôle catalyseur de l'appui constant des partenaires au développement, qui ont permis de sauver des milliers de vies, notamment parmi les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

Des défis persistent néanmoins. Certaines zones demeurent des foyers de forte transmission et des populations spécifiques restent particulièrement exposées, nécessitant des stratégies adaptées et multisectorielles. L'atteinte des objectifs d'élimination exige un engagement communautaire fort, une approche multisectorielle intégrant l'assainissement, le développement local et la protection de l'environnement, un financement domestique suffisant, une prise en compte des effets du changement climatique et une gestion transfrontalière.

C'est dans cette dynamique que le Sénégal vient de valider son Plan stratégique national d'élimination du paludisme 2026-2030, qui réaffirme notre ambition d'un Sénégal libre du paludisme, souverain et équitable. Ce plan met l'accent sur les interventions à efficacité prouvée, y compris la vaccination, le renforcement de la surveillance, les partenariats public-privé et la mobilisation accrue des ressources domestiques.

Le Sénégal demeure résolument engagé sur la voie de l'élimination et réaffirme sa volonté de transformer les progrès enregistrés en acquis durables au bénéfice de toutes les populations. Ensemble, mobilisons les ressources, les volontés et les innovations pour l'élimination du paludisme en 2030.

Je vous remercie.